



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction pour le bâtiment situé au 7579, rue Saint-Hubert (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait le retrait de la façade par rapport à l'alignement de construction face à la rue Saint-André et ce, malgré l'article 53 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 6 février 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal le 18 janvier 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 18 janvier 2018](#)